

Séance plénière
du Conseil départemental du Haut-Rhin
vendredi 16 octobre 2015

La séance est ouverte.

M. le Président du Conseil départemental (Éric STRAUMANN)

Cette séance publique, qui s'inscrit dans notre calendrier budgétaire... Tout le monde est installé. On se fixe comme d'habitude un objectif de fin de débat vers 12 heures 30.

Chers Collègues,

Mesdames et Messieurs,

Bienvenue à vous toutes et à vous tous pour cette séance publique qui s'inscrit en lettres majuscules dans le calendrier budgétaire de notre assemblée, car consacrée à la deuxième Décision Modificative de l'exercice 2015, mais qui, à mon sens, vaudra surtout par d'autres rapports qui vous seront soumis aujourd'hui.

En effet, concernant la DM2, pas grand-chose de neuf sous le soleil...ou plutôt sous les nuages :Toujours les mêmes incertitudes, et donc les mêmes interrogations, quant à nos perspectives financières à court, à moyen et à long terme, Toujours le même effet asphyxiant de l'explosion de nos dépenses sociales mal compensées et de la compression des dotations de l'Etat,Toujours les mêmes discours ambigus de la part du Gouvernement sur l'avenir de la gestion du rSa, vedette bien malgré lui du Congrès de l'ADF dont je reviens ce matin même, Mais aussi, toujours et heureusement, notre même volonté, notre même détermination, nos efforts multipliés pour résoudre l'équation financière qui nous est imposée.

Cette DM2 se caractérise donc essentiellement par des ajustements techniques qui modifient à la marge les grands volumes de notre budget. Mais ils traduisent en eux-mêmes, les « contorsions » auxquelles nous avons été contraints de nous livrer afin de respecter l'obligation légale d'équilibre de nos comptes.

Une inscription complémentaire de près de 1,8 M€ pour boucler le financement du rSa aurait pourtant eu de quoi nous infliger de douloureuses « courbatures ». Elle aurait même pu aboutir à une certaine « paralysie », comme cela est d'ailleurs le cas dans une dizaine d'autres départements.

Mais grâce à l'appui d'une administration placée en ordre de marche sous la responsabilité du DGS Philippe Jamet, et grâce à l'engagement sans compter – ou plutôt en comptant - de la Direction des Finances et de sa présidente Lara Million, le « lumbago » budgétaire a pu être évité une nouvelle fois.

Pour combien de temps encore ? Les « placebos » n'ont qu'une portée limitée dans le temps et réduite dans ses effets. Comme le dit de façon fort pertinente, un article paru hier dans notre presse régionale, concernant le financement du rSa : « les départements ont été sauvés » pour finalement être « asphyxiés ». Tout ça pour ça !

Le moment serait plus que venu d'une réflexion globale sur cette problématique récurrente des finances départementales. Pourquoi pas, comme cela a déjà été évoqué, en « nationalisant » le rSa ?

Mais je sens hélas le Gouvernement peu enclin actuellement à mener cette réflexion, mobilisé qu'il est par d'autres préoccupations de fin d'année.

A ce sujet justement, vous le savez sans doute, le recours déposé notamment par Daniel HOEFFEL contre le décret fixant les dates des élections régionales, semble « perturber » le Conseil d'Etat.

Certes, la demande de référé a été rejetée, mais sur la seule condition de l'urgence, et non sur le fond. L'arrêt de la Haute Juridiction administrative est attendu avant le 2 novembre. De deux choses l'une : soit tout sera remis en cause, soit il restera 4-5 semaines pour mener une campagne qui sera pourtant déterminante pour la gestion des 13 futures grandes régions.

Une autre décision juridictionnelle était attendue cette semaine. Elle concernait l'élection de nos collègues Rémy WITH et Fabienne ORLANDI dans le canton de Masevaux.

Le jugement du Tribunal Administratif de Strasbourg n'a certes pas encore été notifié, mais nous savons que nous allons pouvoir continuer à œuvrer pour notre département, dans la configuration actuelle de cette assemblée. C'est une excellente nouvelle pour la dynamique que nous avons réussi à y impulser tous ensemble.

Mais revenons-en à la séance de ce jour et aux rapports qui seront soumis à vos votes.

Même si les projecteurs médiatiques se sont un peu éteints sur notre réunion commune avec le Conseil départemental du Bas-Rhin du 25 septembre dernier, il reste aujourd'hui à en concrétiser les résolutions.

Celles-ci portent tout particulièrement sur la fusion de nos agences économiques et touristiques, ainsi que sur les rapprochements à opérer entre nos services respectifs.

Je tiens à cet égard à souligner une nouvelle fois la convergence de vue qui a présidé à cette réunion commune, et à vous remercier très sincèrement, chers collègues, d'y avoir apporté votre contribution active.

Il m'importe aussi d'en saluer les différentes avancées qui seront déterminantes, j'en suis convaincu, pour la défense efficace des intérêts alsaciens, notamment dans le contexte de la future méga région.

Au cours de cette séance, nous serons également amenés à prendre connaissance et à valider le bilan, ainsi que les perspectives de notre politique culturelle, tels que présentés par notre 2ème vice-présidente, Brigitte KLINKERT.

S'inscrivant très majoritairement dans le cadre de nos interventions purement volontaristes, nos actions dans ce domaine n'en ont pas moins mobilisé près de 120 M€ entre 2003 et 2013.

Ceci représente un volume budgétaire dont nous devons prendre conscience, car facteur de plaisir et de lien social, mais également générateur d'activité économique et donc d'emplois. Les divers enjeux d'une telle politique dans le contexte financier délicat que nous connaissons, s'avèrent des plus complexes et donc des plus passionnants à aborder, comme vous le constaterez.

Pour conclure ma brève intervention de ce matin, et à l'heure où les campagnes de sécurité routière font à nouveau la une des journaux télévisés, je tiens à insister fortement sur cette priorité qui est

également la nôtre. Que ce soit en tant que gestionnaires des voies départementales, ou en qualité de co-financeurs de certains équipements de sécurité sur d'autres routes.

C'est dans cet esprit que j'adhère pleinement à la réduction de la limitation de vitesse à 70 km/h récemment prise côté vosgien sur la route des Crêtes, afin d'être harmonisée avec celle en vigueur côté haut-rhinois.

Je sais que cette décision prise par le Président du Conseil départemental des Vosges provoque quelques remous. Mais elle s'avère indispensable pour assurer une meilleure « co-circulation » à l'ensemble des usagers de cette route particulièrement fréquentée.

N'oublions surtout pas que de nombreux riverains et groupes de pression y prônent l'interdiction pure et simple de la circulation des motos, à l'instar des décisions qui ont été prises dans ce sens en Forêt-Noire.

C'est également dans ce souci essentiel de sécurité que j'ai encore rappelé hier, à l'occasion de l'inauguration des murs acoustiques sur la RN 83 à GUEMAR, l'importance et même l'urgence de l'extension à l'Alsace, d'une mesure similaire à la Maut allemande. Elle me paraît en effet indispensable afin de réduire le transit des poids lourds sur nos routes, et tout particulièrement sur l'axe Nord-Sud régulièrement perturbé par des accidents.

Dans l'attente d'un avis officiel de la Commission Européenne sur la compatibilité d'une telle mesure avec le droit communautaire, sollicité par un courrier commun avec mon homologue du Conseil départemental du Bas-Rhin, je ne puis que réaffirmer ici et maintenant, mon attachement à l'instauration d'une telle mesure.

Elle permettrait sans aucun doute, à la fois, de préserver l'état de nos routes, et de garantir une meilleure fluidité de la circulation sur la dorsale alsacienne.

Je vous propose à présent de passer à l'examen de nos différents rapports, non sans avoir au préalable salué la présence d'un groupe d'une quarantaine de militants de l'UDI qui ont choisi d'assister à nos travaux.

Je vous remercie de votre attention.

Nous travaillons également avec le Préfet du département sur l'interdiction de dépassement des poids-lourds entre Sainte-Croix-en-Plaine et Mulhouse. Vous savez que l'interdiction existe maintenant de Sélestat à Colmar, jusqu'à Sainte-Croix-en-Plaine. J'ai eu un échange avec le Préfet hier. Le dossier avance bien. J'espère que nous pourrons aboutir avant la fin de l'année à un arrêté qui relève de la compétence de l'État, donc du Préfet, mais qui est vraiment très sensible à cette question. Vous le savez, on a déjà eu un échange ensemble. Faut-il limiter la vitesse à 110 km/h et interdire le dépassement des poids-lourds ? C'était le débat que nous avons un moment avec les services de l'État. Aujourd'hui, l'État se range à nos arguments. Ce n'est pas la peine de limiter toute la circulation à 110 km/h. Il y a de nombreux exemples ailleurs dans la grande Région et ailleurs en France où les poids-lourds ne peuvent pas dépasser d'autres poids-lourds et où la circulation est limitée à la limite légale des 130 km/h.

Ceci dit, je vous propose à présent de passer à l'examen de nos différents rapports, non sans avoir au préalable salué la présence d'un groupe, au moins un quarantaine de militants de l'UDI qui ont choisi d'assister à nos travaux. Merci de votre attention.

Applaudissements.

Il faut faire l'appel, oui. J'allais proposer à Raphaël SCHELLENBERGER, notre benjamin, de procéder à l'appel.

Il est procédé à l'appel.

On passe au premier rapport. Lara MILLION, Commission des Finances et du Budget.

Lara MILLION

Merci M. le Président. Effectivement, comme vous l'évoquiez tout à l'heure, le budget 2016 reste encore incertain, mais aujourd'hui, nous sommes encore en train d'étudier 2015, c'est-à-dire le budget et surtout la réalisation du budget 2015. Nous avons des difficultés par rapport à nos dépenses et à nos recettes, comme vous le savez. Mais surtout, en plus, souvent, certaines recettes inscrites au budget deviennent irrécouvrables parce que, justement, on n'arrive pas... et le Payeur départemental n'arrive pas à les encaisser. C'est le cas de ce premier rapport, où, aujourd'hui, nous avons des créances jugées irrécouvrables sur un montant de 130 506,34 €. Cela veut dire que, durant l'année, nous avons eu 419 454,63 € de créances, donc de recettes, que nous ne pourrons pas recouvrer. Nous avons prévu au budget 2015 un montant de 300 000 €. Il faut donc l'abonder pour un montant de 119 427,59 €.

M. le Président

Fabienne ORLANDI pour la lecture du projet de délibération Fabienne ORLANDI

PROPOSITIONS D'ADMISSIONS EN NON VALEUR DES CREANCES IRRECOUVRABLES

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré,

- décide de l'admission en non-valeur des créances non recouvrables pour un montant total de 130 506,34 €,
- impute cette dépense sur les comptes 6541 et 6542 du chapitre 015 pour 5 930,87 €, du chapitre 016 pour 2 933,14 €, du chapitre 017 pour 85 881,42 € et du chapitre 65 pour 35 760,91 €,
- inscrit au budget départemental des crédits de paiement supplémentaires d'un montant total de 119 427,59 € dont 5 930,87 € sur le chapitre 015, 2 932,26 € sur le chapitre 016, 85 881,42 € sur le chapitre 017 et 24 683,04 € sur le chapitre 65,
- autorise la reprise partielle de la provision à hauteur de 85 881,42 € pour les créances des indus RSA par l'émission d'un titre de recette au compte 7817 du chapitre 78 du budget départemental.

M. le Président

Qui est contre ? Qui est-ce qui s'abstient ? Adopté. Rapport suivant.

Lara MILLION

Il s'agit effectivement de la même chose, mais concernant les taxes d'urbanisme, c'est-à-dire l'admission en non-valeurs pour un montant de 6 517 € des taxes d'urbanisme que le Payeur n'arrive pas à recouvrer.

M. le Président

Fabienne. Il n'est pas nécessaire de lire les visas. On lit simplement la délibération, enfin la conclusion de la délibération.

Fabienne ORLANDI

PROPOSITIONS D'ADMISSIONS EN NON-VALEUR DE TAXES D'URBANISME

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à l'admission en non valeur par le Directeur Départemental des Finances Publiques du Haut-Rhin, des taxes d'urbanisme irrécouvrables à concurrence de 6 517 €, selon l'état joint en annexe.

M. le Président

M. le Premier Vice-président.

Rémy WITH

Autant les créances irrécouvrables pour le rapport précédent ne me surprennent pas. Autant là, cela m'interpelle puisque ce sont quand même des personnes qui ont construit, en principe, qui construisent, qui ont d'autres dépenses dans le cadre de la construction qu'ils ont projetée, et que l'on puisse assister à des admissions en non-valeurs pour cette taxe là, cela m'interpelle, c'est tout.

M. le Président

À mon avis, cela peut être souvent le cas avec des dépôts de permis, et après ils renoncent. Ce n'est pas cela ?

Rémy WITH

Ils ne paient rien.

Lara MILLION

Sur un cas, pour un montant de 5 181 €, la construction n'a pas été réalisée. Donc, le permis a été déposé, mais pas la construction. Sur un autre cas, pour un montant de 1 099 €, il y a déjà eu une

inscription hypothécaire, c'est-à-dire qu'on ne pouvait pas refaire une inscription hypothécaire. Donc, le bien était déjà grevé.

M. le Président

Le fait générateur de l'impôt, c'est la délivrance de l'acte d'autorisation. Parfois, certains disparaissent de la circulation et ne demandent plus l'annulation du permis, et on se retrouve avec un titre non recouvré. C'est un peu technique.

Petite précision. Michel HABIG donne procuration à Mme Betty MULLER. Michel HABIG, qui est actuellement en congrès de l'ADF à Troyes.

Plus d'observation ? Des oppositions, des abstentions ? Adopté. On peut poursuivre, Mme la Vice-présidente.

Lara MILLION

Merci, M. le Président. Pour la Décision Modificative 2, on va vous projeter un Power Point, comme cela je pense que ce sera quand même beaucoup plus simple – enfin, nous l'espérons. On va éviter les cris ; on va vous projeter un Power Point. Devant les difficultés prévues pour 2016, par rapport au budget, nous avons déjà demandé à tous les services, à tous les élus de travailler d'ores et déjà sur le budget 2015, d'essayer d'ores et déjà de trouver des économies en 2015, parce que les économies trouvées et, peut-être, la possibilité d'ores et déjà de payer des dépenses cette année et pas l'année prochaine, nous feront gagner du temps par rapport à 2016. Je voulais vraiment, d'ores et déjà, remercier tous les élus, parce que je sais que ce n'est pas simple. Quand on est élu, on le disait encore tout à l'heure, il faut être responsable. Mais c'est vrai que ce n'est pas toujours évident d'expliquer pourquoi nous allons faire telle ou telle économie. Il y a bien sûr aussi la réforme de la loi NOTRe, où nous perdons notre compétence générale. Là non plus, nous ne pourrons plus, l'année prochaine, payer des dépenses qui ne concernent pas nos compétences. Mais d'ores et déjà, un beau travail a été fait.

Ce que je voulais vous dire sur cette Décision Modificative... Elle modifie le budget. Elle est excédentaire, ce qui veut dire que nous avons trouvé des économies. J'aimerais quand même saluer cet effort. Je le répète : elle est excédentaire. Évidemment, la Décision Modificative, pas de dépense nouvelle, c'est ce qui est inscrit, et la prise en compte du degré de réalisation. Par rapport à cette Décision Modificative, concernant les dépenses de fonctionnement, sur les dépenses de fonctionnement, nous avons des dépenses en plus pour un montant de 737 472 €. Vous voyez qu'en recettes de fonctionnement, nous avons des recettes complémentaires pour un montant de presque 3 M€, ce qui nous fait un excédent de fonctionnement de plus de 2 230 943 €. Comment pouvons-nous le justifier ? Les dépenses de fonctionnement, toujours le RSA en augmentation. Nous augmentons pour 2015, j'entends bien, le montant du RSA, de 1 750 000 €. Lorsque nous voyons le tableau, et le Président l'a bien souligné tout à l'heure : aujourd'hui, en 2015, il y a 97 M€ de dépenses RSA du Département du Haut-Rhin. La compensation de l'État est de 49,2 M€. C'est-à-dire que notre reste à charge est de 47,8 M€. C'est vrai, comme le disait le Président : nous attendions beaucoup de l'ADF. Une renationalisation, c'est vrai que cela aurait été trop beau pour être vrai. Ceci étant, je pense quand même qu'il faut souligner – je lis encore les articles où il est dit qu'il faut trouver des solutions pour les dix départements les plus en difficulté... Aujourd'hui, je pense que ce n'est pas une solution pour les dix départements les plus en difficulté. Il faut une solution pérenne pour tous les départements, parce que c'est trop simple de mettre des rustines. De

surcroît, je pense que l'année prochaine... Je vous rappelle que l'État nous ponctionne de 14 M€ de DGF. La première des choses à faire, ce serait de supprimer cette baisse des dotations de DGF. Cela ne remplacerait bien évidemment pas les restes à charge sur le RSA, mais ce serait déjà une première mesure intéressante.

Donc, sur les dépenses de fonctionnement, vous avez des indemnités sur l'opération de déviation d'Aspach qui étaient prévues. Nous devons les payer, donc nous devons les intégrer, parce qu'elles étaient intégrées en fonctionnement... Elles étaient intégrées en investissement et nous les intégrons en fonctionnement. Il y a une contribution complémentaire au fonds de solidarité. J'aimerais juste que vous regardiez deux secondes cette ligne, parce qu'elle existe en dépenses, mais elle existe aussi en recettes. En recettes, nous avons un réajustement de plus de 1,6 M€. Cela prouve bien que notre reste à charge est très important concernant le RSA.

Nous avons aussi, parce qu'il faut continuer, bien entendu, à entretenir nos matériels roulants, la réparation du bibliobus, chose très importante. Je me suis dit qu'une petite photo suite à la rénovation du bibliobus serait intéressante.

Ensuite, la solidarité, le service de la solidarité, ainsi que les élus, je vous vraiment les remercier parce que, comme il y a une augmentation de 1 750 000 € en RSA, ils ont vraiment travaillé sur les autres lignes budgétaires et nous ont trouvé des économies pour plus de 1 M€, ainsi que sur l'aide à l'hébergement.

Vous avez un projet informatique décalé. Nous avons aussi certaines imputations budgétaires.

Concernant les recettes de fonctionnement, nous avons la récupération de la TVA dans les transports scolaires, je crois de manière rétroactive, ce qui nous fait aussi une recette complémentaire. Le transport scolaire dans le périmètre urbain : nous avons récupéré ce que nous devions récupérer par rapport à la trace. Et évidemment des réajustements et des refacturations sur le reste des postes. Ce qui nous donne un excédent de fonctionnement de 2 230 943 €.

Concernant la section d'investissement, comme vous pouvez le voir, nous avons des dépenses d'investissement de plus de 6 M€ supplémentaires. Nous avons pu trouver 5 M€ de recettes d'investissement, ce qui nous fait un déficit de la section d'investissement de 979 405 €. Je voulais vraiment saluer le travail de la direction des Finances. Ce n'est pas tous les jours, mais je comptais le faire aujourd'hui parce qu'évidemment, un travail important avec les autres services, mais surtout un travail très important sur la gestion active de la dette [a été fait]. Rappelez-vous, en DM1, nous avons déjà racheté 32 M€ d'emprunts pour pouvoir économiser des intérêts à hauteur de 1 M€. Ce sont des choses qui ne se voient pas, mais 1 M€ d'économies des intérêts de la dette, ce n'est quand même pas rien. Là encore, nous avons renégocié des intérêts de la dette sur des emprunts que nous voulions réaliser. Là, nous avons fait 230 000 € sur les douze dernières années. C'est toujours cela, mais c'est vraiment une gestion active de la dette. Nous pouvons bien entendu gagner quelque argent.

Nous avons également, en termes de dépenses d'investissement, investi dans les maisons de retraite. Vous allez pouvoir voir quelques photos. La construction d'un nouveau bâtiment au centre pour personnes âgées à Colmar : le projet estimé était de plus de 23 M€, avec une subvention de plus de 3 M€. La réhabilitation du site du Diaconat : la subvention est de plus de 378 000 € pour un projet de 1,8 M€. Ce sont des projets qui vous ont déjà été présentés. Évidemment, cela doit figurer dans la Décision Modificative parce que, ces subventions, il faut bien les payer. Et la réhabilitation de

l'accueil de jour à Riedisheim pour une subvention 169 200 €. Là aussi, nous démontrons notre capacité à dépenser sur nos compétences, bien entendu, obligatoires.

Concernant les dépenses d'investissement, nous avons des opérations de travaux décalées. Nous les avons intégrées dans la Décision Modificative. Nous avons également des réajustements d'opérations de session. Donc, nous verrons pour l'année prochaine. Ce qui nous donne un déficit d'investissement total de 979 405 €, comme je vous le disais tout à l'heure. Nous avons un excédent de fonctionnement de plus de 2 230 943 €, malgré, je le répète, l'augmentation du RSA de 1 750 000 €. Nous avons le déficit d'investissement. Et donc, aujourd'hui, nous avons une Décision Modificative excédentaire, c'est-à-dire 1 251 538 €, que nous pouvons aujourd'hui affecter, c'est-à-dire, entre guillemets, économies que nous avons réalisées.

La Décision Modificative est l'excédent de fonctionnement, le déficit. Cela nous fait le montant affecté de 1 251 538 €. Je vous propose de diminuer les dépenses imprévues, parce que nous avons intégré dans les inscriptions budgétaires du budget 2015 des dépenses imprévues. Donc, on va diminuer ce montant. Du coup, on a, entre guillemets, un excédent de recettes, ou des économies plutôt – je préfère cela –, des économies réalisées pour 2,5 M€. Ces 2,5 M€, je vous propose de diminuer les inscriptions budgétaires sur l'emprunt à réaliser. C'est-à-dire qu'on ne peut pas aujourd'hui trop emprunter, surtout comme nous ne savons pas ce que l'avenir nous réserve.

Dernière chose. Le vote du Budget primitif, ce sera le 18 mars. Nous aurons la Commission des Finances en janvier 2016. Je vous rappelle que, pour le Budget 2016, nous devons aujourd'hui trouver 30,7 M€ d'économies.

M. le Président

Et il faudra également s'interroger sur l'évolution de la fiscalité.

Lara MILLION

Totalement.

M. le Président

Fabienne ORLANDI.

Fabienne ORLANDI

DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 - EXERCICE 2015

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré,

- approuve la maquette budgétaire DM2 2015 jointe à la présente délibération,
- approuve les inscriptions diverses inscrites dans la maquette budgétaire, tant en autorisations de programmes qu'en autorisations d'engagement ainsi qu'en crédits de paiement,

- arrête le volume budgétaire de la DM2 à 5 504 848 € portant ainsi le volume budgétaire global du budget principal à 889 598 156,89 €,
- autorise le virement de crédits, pour le budget annexe de la Cité de l'enfance, des chapitres 012 « dépenses afférentes au personnel » (-4 000 €) et 016 « dépenses afférentes à la structure » (-8 000 €) au profit du chapitre 011 « dépenses afférentes à l'exploitation courante » pour un montant global de 12 000 €,
- procède aux régularisations des opérations budgétaires et comptables telles que détaillées dans l'annexe 1.

M. le Président

Merci. Des oppositions ? Des abstentions ? Adopté. Merci pour ce travail. On peut poursuivre avec le vote de la part départementale de la taxe d'aménagement.

Lara MILLION

D'abord, la taxe d'aménagement est due pour toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement des bâtiments ou installations. Il faut savoir qu'aujourd'hui, elle est à 1,12 %, que cette recette est spécifiquement affectée au financement des politiques de protection des espaces naturels sensibles de la collectivité. Ce qu'il est intéressant de voir par rapport au Power Point que vous avez, c'est l'utilisation de cette taxe d'aménagement. Surtout, ce qu'il est important de savoir, c'est qu'aujourd'hui, nous dépensons beaucoup plus que la recette que nous avons. C'est-à-dire que nous avons une certaine recette, nous dépensons beaucoup plus et nous dépensons 2 M€ de plus par an, ce qui nous donne un déficit cumulé chaque année. Donc, vous pouvez voir dans le Power Point l'acquisition – le pourquoi de cette taxe – l'acquisition d'espaces naturels sensibles, parce que le Département est propriétaire de 1 435 hectares. Je rappelle qu'il s'agit de l'impulsion de l'élu et de M. HABIG. Dans le slide suivant, voilà un peu tous les espaces sensibles que nous avons. Je pensais qu'un peu de verdure dans ce monde difficile nous ferait du bien ce matin. Les cascades, les carrières. Si vous ne savez pas quoi faire ce week-end, il est intéressant aussi d'aller... Je parle tout le temps de chiffres. Donc, à un moment donné, je pense que parler de sites que nous avons peut aussi être très intéressant. Lorsque nous passons les slides, nous voyons les montants que nous investissons aujourd'hui pour la gestion de ces sites, la gestion de conservatoire des sites naturels. Vous voyez les montants quand même assez importants : 409 000 € ; 208 000 € pour la gestion des rivières ; pour le GERPLAN, 19 000 € ; ensuite, l'aménagement, bien entendu, des sites naturels, avec l'aménagement des rivières, presque 600 000 € ; les sites naturels, 193 000 €. Ensuite, bien sûr, l'ouverture au public, les sentiers pédagogiques, parce que c'est à cela que sert cette taxe d'aménagement. Et puis la sensibilisation et l'éducation à l'environnement, autant en investissement qu'en fonctionnement, pour un montant de presque 500 000 €. Ainsi que la gestion d'espaces spécifiques comme les chemins et servitudes de halage, les chemins le long des cours d'eau. Je trouve qu'une petite balade, cela fait du bien. Voilà aussi les études et inventaires du patrimoine naturel.

Tout cela pour vous dire que nous dépensons 2 M€ de plus que ce que nous recevons. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, il faut essayer d'harmoniser au mieux par rapport au déficit que nous avons sur cette compétence-là. Il faut essayer d'harmoniser et de trouver des recettes complémentaires. Donc, je vous propose de fixer la part départementale de la taxe d'aménagement à compter du 1^{er} janvier

2016 à un montant de 1,9 %, en sachant que cela ne couvrira pas les dépenses que nous engageons au niveau du Département.

M. le Président

Quelqu'un veut prendre la parole sur ce sujet ? À titre d'illustration, nous sommes actuellement en négociation, en lien avec la commune d'Ingersheim, pour le rachat du Florimont, qui rentre vraiment dans cette politique de préservation des espaces naturels. Fabienne ORLANDI.

Fabienne ORLANDI

VOTE DU TAUX DE LA PART DEPARTEMENTALE DE LA TAXE D'AMENAGEMENT APPLICABLE A COMPTER DU 1ER JANVIER 2016

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, adopte à compter du 1er janvier 2016 le taux d'imposition de la part départementale de la taxe d'aménagement à hauteur de 1,9 %.

M. le Président

Des oppositions ? Des abstentions ? Ce n'est pas le cas. Adopté. On passe à la deuxième Commission. Nicolas.

Nicolas JANDER

M. le Président, je n'ai pas de Power Point ni de belles photos de paysages à vous montrer, je suis désolé, mais six rapports. Le premier est relatif à un avenant au contrat de projet État-Région pour l'IUT de Colmar. Les cinq autres rapports, vous en avez parlé dans vos propos introductifs, sont relatifs au rapprochement entre les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, ce dont nous avons déjà largement débattu le 25 septembre dernier, lors de la réunion commune entre nos deux Départements avec, vous l'avez rappelé, des débats de qualité et un consensus qui s'en est dégagé.

Premier rapport, relatif au contrat de projet État-Région, département génie thermique. Dans le cadre du contrat de projet État-Région 2007-2013, le Département a accordé en 2011 une subvention de 900 000 € à la Ville de Colmar pour la construction du sixième département génie thermique et énergie, à l'IUT de Colmar. Ce présent rapport a pour objet, d'une part, de proroger le délai de validité de la subvention d'investissement de 900 000 € accordée par le Département, et ce jusqu'au 9 décembre 2020 – il avait déjà été prorogé une première fois jusqu'au 9 décembre 2015 –, donc jusqu'au 9 décembre 2020, pour permettre à la Ville de Colmar de fournir au Département, dès la résolution du litige qui l'oppose à l'architecte, le règlement des honoraires restants, le bilan général et définitif de l'opération, ainsi que l'attestation d'accessibilité prévue par la convention du 9 décembre 2011. Il y a en effet un litige avec l'architecte au sujet de l'accessibilité du troisième étage aux personnes à mobilité réduite. Deuxièmement, de déroger au règlement financier du Département afin de modifier les conditions de versement de la subvention départementale prévue par la convention du 9 décembre 2011 et d'autoriser le versement du solde, soit un montant de 270 000 € au vu, non pas du bilan général, mais du projet de bilan général de l'opération transmis par la Ville de Colmar. Et donc d'approuver l'avenant n° 2 à la convention du 9 décembre 2011, et d'autoriser le Président à le signer.

M. le Président

Yves HEMEDINGER va lire la délibération.

Yves HEMEDINGER

CONTRAT DE PROJETS ETAT/REGION 2007/2013 DEPARTEMENT GENIE THERMIQUE ET ENERGIE - IUT DE COLMAR PROLONGATION DU DELAI DE VALIDITE DE LA SUBVENTION ET DEROGATION AU REGLEMENT FINANCIER POUR LE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré,

- décide de proroger le délai de validité de la subvention d'investissement de 900 000 € accordée par le Département à la Ville de Colmar pour la construction du 6ème département « Génie Thermique et Energie » de l'IUT de Colmar jusqu'au 9 décembre 2020, pour permettre à la Ville de Colmar de fournir au Département, dès résolution du litige qui l'oppose au maître d'œuvre et le règlement des honoraires restants, le bilan général et définitif de l'opération ainsi que l'attestation d'accessibilité prévus par la convention du 9 décembre 2011,
- décide de déroger au règlement financier du Département afin de modifier les conditions de versement de la subvention départementale, prévues par la convention du 9 décembre 2011, et autorise le versement du solde, soit un montant maximal de 270 000 €, au vu du projet de bilan général de l'opération transmis par la Ville de Colmar,
- approuve l'avenant n°2 à la convention du 9 décembre 2011 y afférent, ci-joint, et autorise le Président du Conseil départemental à le signer.

M. le Président

Pas de difficulté, je pense. Pas d'opposition, pas d'abstention. Adopté.

Nicolas JANDER

Rapport suivant : la collaboration renforcée entre le Département du Bas-Rhin et le Département du Haut-Rhin, partageant les constats sur l'évolution institutionnelle et sur les enjeux budgétaires des années à venir et sur leurs nombreuses conséquences à l'échelle de notre région. Le Conseil départemental du Bas-Rhin et [celui] du Haut-Rhin s'accordent sur la nécessité d'accentuer la convergence de certaines de leurs politiques et d'actions en vue de rationaliser les coûts et de gagner en efficience. Cet objectif induit en premier lieu d'opérer des rapprochements entre les structures respectives chargées de l'expansion économique et du développement touristique.

Cette réflexion part autour de trois axes. C'est d'abord une analyse partagée du contexte national – Lara MILLION en a parlé tout à l'heure. La situation financière des Départements s'est fortement dégradée face à l'effet conjuguée d'une baisse des dotations de l'État et d'une explosion sans précédent de leurs dépenses à vocation sociale non compensées par l'État. On a parlé tout à l'heure d'un montant de 30,7 M€ à trouver pour le budget 2016.

Deuxième axe : une appréhension commune des effets de la réforme territoriale sur l'avenir de l'Alsace. Le Conseil du Bas-Rhin et [celui] du Haut-Rhin ont aujourd'hui pour ambition de fédérer ensemble les énergies pour qu'au sein de la Grande Région et en lien avec elle, nous puissions défendre l'identité et les atouts alsaciens. Il est de notre responsabilité partagée d'en assurer la préservation, le développement et la valorisation à l'échelle du territoire régionale et dans l'espace transfrontalier, tout en confortant le rôle européen de Strasbourg.

Troisième axe : une même volonté de collaboration renforcée, qui a été rappelée le 25 septembre dernier. Voilà, en résumé.

M. le Président

Yves HEMEDINGER pour la lecture de la délibération...

Yves HEMEDINGER

COLLABORATION RENFORCEE ENTRE LE DEPARTEMENT DU BAS-RHIN ET LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

Le Conseil départemental donne acte au Président du Conseil départemental de la communication relative à la volonté de collaboration renforcée entre le Département du Bas-Rhin et le Département du Haut-Rhin, approuvée lors de la session commune des assemblées départementales du Bas-Rhin et du Haut-Rhin à Colmar le 25 septembre 2015, et portant sur la fusion des agences économiques, la fusion des agences touristiques, l'actualisation des statuts départementaux réglementant le repos dominical et la mutualisation des actions et des moyens.

M. le Président Merci. Pas d'opposition, pas d'abstention. On peut avoir le sentiment de répétition de ces délibérations qu'on a longuement évoquées au mois de septembre. Tout simplement parce que la réunion qu'on avait avec nos collègues du Bas-Rhin n'avait pas de portée juridique. Il faut qu'il y ait une décision formelle de l'assemblée délibérante concernée, des deux assemblées délibérantes concernées.

Nicolas JANDER

C'est aussi pour cela qu'on essaie de résumer un peu les propos. Rapport suivant : la fusion des agences économiques. Dès le début des années 50, les collectivités alsaciennes, pionnières en France, se sont positionnées de manière volontariste sur le champ du développement économique, de l'emploi et de l'aménagement du territoire en créant des agences départementales avec une coordination régionale. Ces agences ont suivi au fil du temps les évolutions économiques, tout en s'adaptant aux évolutions législatives. Leur gouvernance a toujours été partenariale, réunissant à la fois des chefs d'entreprise, des élus des collectivités, des représentants des syndicats de salariés, patronaux, et des chambres consulaires, des universitaires, des pôles de compétitivité, etc. En cela, elles ont toujours été un lieu privilégié de concertation entre les acteurs locaux, leur permettant de définir des stratégies partagées et de proposer des actions adaptées à leur territoire. Aujourd'hui, le comité d'action économique pour le Haut-Rhin, le CAHR – qui je rappelle est présidé par Philippe TRIMAILLE et dont le directeur est présent aujourd'hui dans cet hémicycle, Alphonse HARTMANN, que je salue –, et l'agence de développement économique du Bas-Rhin, l'ADIRA. Ces agences départementales sont positionnées sur l'accompagnement des entreprises et des

collectivités, tout en assurant des missions de veille et de communication. Le rapprochement de ces agences est un enjeu politique de longue date en Alsace et aujourd'hui, dans le contexte institutionnel et économique que nous connaissons, il est devenu inéluctable.

M. le Président

Raphaël.

Raphaël SCHELLENBERGER

Merci, M. le Président. Ce rapport, comme le précédent et comme le suivant, je le vote des deux mains. Mais je ne pense pas que ce soit l'occasion aujourd'hui de faire de la redite par rapport à notre séance commune. Je pense qu'il y a suffisamment d'arguments qui ont été évoqués à ce moment-là. Mais je les vote parce que, dans le contexte budgétaire qu'on connaît, enfin, aussi parce que dans le contexte budgétaire qu'on connaît, ce sont des efforts de rationalisation et d'efficacité bienvenus. Mais j'ai le sentiment quand même que, dans la plupart des politiques publiques qu'on mène dans notre assemblée, on a des indicateurs d'efficacité qui sont plutôt meilleurs que la moyenne nationale. Pourtant, on a vu au premier point que les efforts budgétaires, on nous demande de les faire, alors qu'hier, on a annoncé qu'on vient au secours de dix départements, les dix moins bien gérés. Je dis oui des deux mains pour que nos politiques soient efficaces. Mais ce n'est pas pour autant que je dis oui à ce qu'on continue de se taire face à l'État qui n'arrête pas de nous asphyxier. Je rejoins tout à fait Lara dans ce qu'elle disait tout à l'heure. Je pense qu'il faudra en plus de tous ces efforts de rationalisation et d'efficacité qui sont nécessaires à notre territoire qu'on mène des actions quasi-coercitives vis-à-vis de l'État dans les mois à venir pour faire entendre la situation dans laquelle ils nous mettent et pas toujours se laisser faire en bon Alsacien bien docile. Merci.

M. le Président

Je rentre de Troyes. Je trouve qu'on était très, très modérés lors de cette assemblée générale de notre Association des Départements de France. On est toujours un peu dans la négociation avec l'État. Pour la délibération, Yves HEMEDINGER.

Yves HEMEDINGER

FUSION DES AGENCES ECONOMIQUES

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve les orientations proposées pour donner plus de cohérence, d'efficacité, de lisibilité à l'action publique avec une stratégie de développement économique partagée et la fusion des agences de développement économique du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, l'ADIRA et le CAHR, par la création de la nouvelle agence alsacienne ADIRA au 1er janvier 2016 dans le cadre d'une volonté d'optimiser les moyens ainsi que le développement économique du territoire alsacien et de ses entreprises.

M. le Président

Merci. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adopté.

Nicolas JANDER

Le rapport suivant est relatif à la fusion des agences touristiques. Avec 18,5 millions de visiteurs en 2014, l'Alsace est une destination touristique majeure en France et en Europe. Pour la quatrième année consécutive, ces résultats exceptionnels lui ont permis de figurer parmi les rares régions françaises à avoir connu une progression de fréquentation. C'est une filière de l'économie alsacienne non délocalisable qui représente 1,8 Md € dépensés et plus de 37 000 emplois, c'est-à-dire 5 % des emplois régionaux. Le chiffre d'affaires global généré par les entreprises touristiques produit une fiscalité de 42 M€ au bénéfice des collectivités. Forte de ces atouts, l'Alsace a néanmoins d'importants défis à relever pour développer toujours plus cette filière. Pour donner une impulsion nouvelle et pensée collectivement, il y a lieu de mettre en place une organisation performante associant tous les acteurs du secteur autour d'une agence de développement touristique unique issue de la fusion des deux ADT (ADT du Bas-Rhin et l'Agence de développement touristique Haute-Alsace, ADT 68, présidée par Max DELMOND). C'est ainsi que l'Alsace pourra faire face à un environnement concurrentiel mondial et contribuer à la préservation des emplois dans ce secteur. La stratégie du développement du tourisme en Alsace, mise en place pour la période 2012-2016 et adoptée par la Région Alsace, les deux Départements alsaciens ainsi que les agences de tourisme respectives, participe de la vitalité et du dynamisme de l'économie touristique.

M. le Président

Martine.

Martine DIETRICH

Merci, M. le Président. Je voulais juste souligner que le succès remporté ces dernières années par la marque Alsace ou encore l'agence AAA montre, s'il en était encore besoin, que l'action et la communication à l'échelle alsacienne sont pertinentes. Les touristes, à l'image des entreprises, ne viennent pas dans le Haut-Rhin ou dans le Bas-Rhin, ne viennent pas à Sainte-Marie-aux-Mines ou à Sélestat, mais viennent en Alsace. Nous faisons la promotion du même territoire. Il est cohérent de jouer collectif. Afin de jouer la carte d'une Alsace unie et forte, il me semble primordial de regrouper les agences touristiques de nos deux départements, d'autant plus que les Départements seront les seuls représentants de l'Alsace en tant qu'entité institutionnelle au sein de la Grande Région. Le tourisme est un atout pour l'Alsace. Les marchés de Noël qui approchent nous le rappellent. C'est une source de revenus non négligeable pour de nombreux secteurs d'activité. Dans ce contexte, il nous faut penser une stratégie qui nous permette de rester attractifs. Pour cela, nous devons nous ouvrir au monde pour toucher des marchés porteurs et développer de nouveaux produits. Je me réjouis donc que la création de la nouvelle agence permette d'aller dans ce sens.

M. le Président

Merci beaucoup. Je pense que tout le monde approuve ces mots. Olivier.

Olivier BECHT

M. le Président. Je trouve que ces trois délibérations sont un beau symbole au moment où un certain nombre de Cassandre nous parlent de la disparition de l'Alsace, qui va mourir dans la Grande Région, etc. Je trouve que les Conseils départementaux montrent qu'au contraire, l'Alsace ne meurt pas, ne disparaît pas et qu'elle sort renforcée de l'unité de ses deux Départements.

M. le Président

Merci. Elle peut même se renforcer après 2017, si on a des débats nationaux à ce sujet. D'autres observations ? Je pense que personne n'est contre. Personne ne s'abstient. C'est adopté. Je voulais surtout aussi remercier Alphonse HARTMANN qui est parmi nous, qui pensait avoir droit à une retraite paisible après le mois de mars, qu'on a fait remplir dans les fonctions de directeur général du CAHR. Je le remercie pour son engagement à nos côtés, pour permettre au mieux le rapprochement, la fusion entre ces deux structures. Tu as été dans la négociation de nombreuses années. On a abouti. On est tous contents du résultat. Yves HEMEDINGER.

Yves HEMEDINGER

FUSION DES AGENCES TOURISTIQUES

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, décide :

- de retenir le principe de créer une nouvelle structure de développement de l'économie touristique des territoires au service de la Destination Alsace, sous la forme d'une association de droit local dénommée Alsace Destination Tourisme, laquelle sera inscrite au registre des associations du Tribunal d'Instance de Colmar au plus tard à la date du 31 décembre 2015 ;
- de regrouper au sein de cette nouvelle structure, au moyen de deux opérations de fusion absorption, les missions, compétences et moyens des actuelles Agences de Développement Touristique du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, les deux entités présentant des similitudes en terme de missions, effectifs, outils de prospection, budgets annuels, attestant d'une situation financière saine et de liens de partenariat éprouvés de longue date ;
- de déléguer à la Commission Permanente l'adoption des décisions nécessaires à la réalisation concrète, des opérations de fusion absorption des associations ADT 67 et ADT 68 par la future association Alsace Destination Tourisme. Ces opérations de fusion absorption seront réalisées dans le respect des nouvelles dispositions relatives aux fusions d'associations de droit local contenues dans la loi n°2014-856 sur l'économie sociale et solidaire du 31 juillet 2014 et reprises à l'article 79 IV du code civil local, d'une part, et des dispositions des décrets d'application n° 2015-832 du 7 juillet 2015 et 2015-1017 du 18 août 2015, d'autre part.

Le Conseil départemental souligne que la création de cet outil partagé aura comme principale ambition de valoriser la « destination Alsace » au niveau régional, national et international.

M. le Président

Merci. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? On poursuit, Nicolas.

Nicolas JANDER

Le rapport suivant : l'actualisation des statuts départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin réglementant le repos dominical dans le commerce. Ce sont trois départements. Je parle du département de la Moselle en plus du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. Ils jouissent d'un droit local spécifique en raison de leur histoire commune liée aux trois conflits qui ont opposé, entre 1870 et 1945, la France et l'Allemagne. La loi du 1^{er} juin 1924 mettant en œuvre la législation civile française dans les trois départements a maintenu en vigueur les dispositions locales sur le repos dominical et les jours fériés contenues dans le Code local des professions. Ce droit local en matière de repos dominical et de jours fériés est essentiellement déterminé par des statuts locaux. Dans la pratique, ces statuts ont dégagé un principe d'interdiction de l'emploi des salariés qu'ils ont assorti d'un certain nombre de dérogations. Le droit du travail fixe comme norme générale l'interdiction de l'ouverture des commerces le dimanche et les jours fériés. Mais des dérogations permanentes ont été accordées par chaque Département pour certaines professions qui sont autorisées à travailler sous certaines conditions. Vous voyez que c'est très compliqué. Cette réglementation encore en vigueur actuellement n'est plus adaptée aux besoins et comportements des consommateurs et à la pratique des professionnels, qui dérogent fréquemment au cadre légal. Cette compétence départementale issue du droit local doit être une réponse réglementaire adaptée aux réalités économiques et sociétales, tout en préservant le repos dominical. Les deux Départements, conscients de ces enjeux, entendent actualiser et harmoniser ces statuts.

M. le Président

Nous aurons un certain nombre de réunions de concertation. Je n'ai pas de religion. Certain me pose [la question] : est-ce que je suis pour ou contre ? Il faut qu'on trouve un accord, à la fois avec les représentants des salariés, mais aussi les employeurs et le secteur, notamment, du commerce, et aussi avec nos amis du Bas-Rhin. Il n'y a pas de raison qu'il y ait une législation différente dans le Haut-Rhin et dans le Bas-Rhin, parce que cela va poser des difficultés dans les zones frontalières entre les deux départements. Donc, il faut impérativement que nous arrivions à un accord global, peut-être même avec la Moselle, vous avez lu la presse ce matin, je crois, qui a tiré un peu tout seul. Évidemment, cela pose un problème dans les zones frontalières entre les deux départements. Mais la Moselle était aussi sous la pression des ouvertures qui existent dans le Luxembourg. Ils devaient aller vite pour répondre aux attentes de leurs commerçants. Raphaël.

Raphaël SCHELLENBERGER

Merci, M. le Président. Je trouve, dans cette période où on doute beaucoup des collectivités, de leur capacité à bien gérer, [que] là, on a une belle marque de confiance sur des sujets qu'on n'a pas l'habitude de voir au niveau national, en tant que compétence des collectivités et qui nous vient du droit local. Je trouve cela assez formidable. Le droit local, ce n'est pas seulement des règles immuables qui ont été fixées sous droit allemand, mais ce sont aussi des règles qu'on peut, nous, collectivités locales en Alsace, faire évoluer.

Par contre, les échanges qu'on a eus lors de la séance commune, avec l'ajout dans les organismes qui seront consultés, qui sont notés dans la délibération de la commission nationale du droit local, cela m'interpelle. On a là une compétence décentralisée, une compétence spécifique à nos collectivités. Qu'est-ce qu'on fait ? On va d'abord demander la permission à la gentille commission nationale d'harmonisation du droit local. Elle vient de là. L'existence de cette commission actuellement présidée par M. JUNG. Qu'on le consulte, je veux bien. Qu'on fasse un flan pour que

cela apparaisse dans la délibération, cela me paraît particulièrement déplacé pour une collectivité territoriale que nous sommes.

Maintenant, je ne ferai pas de formalisme. Comme je suis tout à fait d'accord avec l'intention, je voterai ce rapport.

M. le Président

Tu connais le sens du consensus des Alsaciens. Ce n'est pas à un militant de l'UDI que je vais expliquer cela. Pas d'observation à ce sujet ? Écouter sur vos territoires, c'est un sujet. Chez nous, il est moins fort – je l'ai déjà dit – que dans le Bas-Rhin ; on a assez peu de demandes de la part de commerçants. Mais une fois que la réglementation existe, certains vont se saisir de ces opportunités pour ouvrir, pour ouvrir les magasins. Donc écoutez un peu autour de vous les différentes propositions et les attentes que les commerçants expriment. Yves HEMEDINGER.

Yves HEMEDINGER

ACTUALISATION DES STATUTS DÉPARTEMENTAUX DU BAS-RHIN ET DU HAUT-RHIN REGLEMENTANT LE REPOS DOMINICAL DANS LE COMMERCE

- Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, décide de procéder à l'actualisation et l'harmonisation des statuts départementaux relatifs à l'ouverture des commerces les dimanches et jours fériés en Alsace qui devra aboutir au courant du premier semestre 2016 ;
- de mener une large concertation commune au préalable pour dégager des éléments de consensus qui permettront d'aboutir à des statuts départementaux révisés tenant compte des spécificités locales de chaque département et parfaitement articulée avec les dispositions que le Préfet sera amené à prendre en la matière ou que les Maires pourraient adopter, le cas échéant et de saisir la commission du droit local d'Alsace-Moselle ;
- de poursuivre cette étroite collaboration sur ce sujet.

M. le Président

Merci. Je pense qu'il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention sur cette question. On poursuit, Nicolas.

Nicolas JANDER

Pour finir, en ce qui me concerne, le rapport sur la mutualisation des actions et des moyens. Dans le contexte budgétaire – vous l'avez rappelé tout à l'heure –, il est indispensable que les deux collectivités départementales cherchent à réaliser des économies d'échelle et mutualisent leurs politiques pour améliorer leur efficacité et garantir aux Alsaciens des services de proximité de qualité à moindre coût. C'est vrai dans la politique de promotion de la langue alsacienne. C'est vrai

également dans d'autres domaines, notamment une collaboration avec les services supports. Il faut savoir qu'on est un peu comme M. JOURDAIN, on a déjà fait de la mutualisation sans mettre un nom dessus. Mais par exemple dans le suivi de certains dossiers en matière de tourisme, je pense au groupe tourisme qui existe déjà, et il faudra évidemment continuer à travailler dans ce sens-là. Les Départements réaffirment leur volonté de poursuivre cette coopération dans différents domaines.

M. le Président

Pas de question ? Yves HEMEDINGER.

Yves HEMEDINGER

MUTUALISATION DES ACTIONS ET DES MOYENS

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, décide

- de la coordination des actions et moyens dédiés à la langue et la culture régionales afin de mobiliser les forces vives pour assurer le développement de la politique en faveur d'une culture bilingue ;
- de l'articulation des actions et moyens et la convergence de leurs outils dans toutes les politiques où celle-ci sera pertinente et aboutira à une meilleure efficacité et à une économie des coûts de fonctionnement.

M. le Président

Des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Adopté. Merci à Nicolas. Tu l'as vu, les mots ont une puissance plus forte, une puissance, je dirais, poétique plus forte que les images que tu aurais pu projeter. On passe à la 7^{ème} Commission Brigitte KLINKERT.

Brigitte KLINKERT

Merci, Monsieur le Président. Il s'agit d'une communication sur la synthèse du rapport d'évaluation de la politique culturelle de notre Département. En effet, les pratiques artistiques et culturelles représentent un enjeu sociétal et social de première importance. Elles favorisent l'épanouissement des personnes et participent au renforcement des liens sociaux ainsi qu'à l'exercice d'une vraie citoyenneté. Convaincu que la culture n'est pas un luxe mais une nécessité, je dirais même une nécessité vitale, et surtout en temps de crise, le Conseil départemental entend répondre à ces enjeux en consacrant volontairement une partie de ses moyens en faveur de l'activité culturelle de notre département. Pour autant, depuis dix ans, l'activité des acteurs du monde culturel et patrimonial, les attentes du public, le contexte social des territoires et les contraintes financières qui s'imposent aux collectivités en général, et au Conseil départemental en particulier, ont profondément évolué.

Consciente de ces mutations, j'ai souhaité initier, en tant que présidente de la Commission Culture et Patrimoine, dès 2014, une démarche d'évaluation de nos politiques culturelles dans toutes ses composantes, à savoir les archives départementales, la lecture publique, le développement culturel et patrimonial, et ceci afin de dresser bien sûr le bilan des actions qui ont été menées, de

questionner leur efficacité et leur adéquation aux objectifs fixés, mais aussi de définir des orientations et les priorités pour les années à venir.

C'est pourquoi nous vous présentons aujourd'hui les résultats de cette étude, mais aussi les principales préconisations. Et vous trouverez le rapport de synthèse de cette évaluation sur le site du Conseil départemental dans les tous prochains jours.

Quelques mots sur la méthode. Cette étude s'est structurée autour de six grandes questions d'évaluation qui correspondent chacune à un axe thématique précis. 620 Haut-Rhinois ont été sondés dans le cadre d'un sondage public. Il y a eu 75 entretiens individuels, 3 entretiens collectifs avec des acteurs du monde culturel et également 3 enquêtes en ligne auprès d'acteurs culturels, des collègues et aussi des acteurs sociaux. Les chiffres clés que vous retrouvez dans le rapport de la politique culturelle, j'en retiendrai juste un ou deux. Le premier, c'est un total de plus de 132 M€ dépensés entre 2003 et 2013 pour la culture dans notre département. Le deuxième chiffre : 89 % des bénéficiaires ont reçu 10 % des subventions de fonctionnement versées ; et 2 % des bénéficiaires ont reçu 70 % des aides. On le voit donc : il y a une très forte concentration de nos aides sur quelques acteurs. Ceci étant, il ne faut pas négliger le fait que, dans de nombreux cas, les petites sommes allouées peuvent couvrir une part non négligeable du coût des manifestations organisées par des acteurs associatifs ou aussi subvenir de manière appréciable aux besoins de fonctionnement des structures associatives les plus petites.

Quelques réflexions générales. D'un point de vue global, l'évaluation montre que l'activité culturelle de notre Département est globalement très bien perçue par la population. Le territoire haut-rhinois est très riche de son offre et ses habitants accordent une place importante à l'activité culturelle sous toutes ses formes. Cependant, on se rend compte aussi que la décision de consommer de la culture repose sur un phénomène d'appétence. Le sondage grand public permet de détecter que près de 66 % des Haut-Rhinois n'ont pas d'intérêt pour les activités culturelles... 43 % n'ont pas d'intérêt pour les activités culturelles ou pas le temps (23 %) d'en pratiquer. La culture est avant tout une démarche en soi avec laquelle il faut se familiariser. L'objectif est donc pour nous de renforcer le lien entre activité culturelle et citoyen, développer, je dirais, « la culture de la culture » au sein de la population en renforçant la place de la médiation culturelle, et ceci notamment auprès des jeunes. La politique départementale est davantage une politique indifférenciée d'appui à l'activité culturelle. On joue davantage le rôle de soutien, notamment de soutien financier, que d'impulsion, de coordination ou d'encouragement à l'innovation. La transversalité entre l'action culturelle et d'autres domaines est encore assez faible dans notre département, notamment les liens avec l'action sociale et l'enseignement scolaire. Enfin, il existe un arbitrage délicat entre les impératifs de remplissage des équipements, de remplissage des salles et une prise de risque dans la programmation qui peut limiter l'existence d'une offre culturelle innovante et créative. Pour répondre à ces différentes demandes, à ces différents enjeux, l'une des recommandations centrales de ces évaluations serait d'approfondir la logique de projet pour soutenir des activités culturelles innovantes et créatives, et aussi d'imaginer les moyens de rapprocher les citoyens de l'activité culturelle.

Très rapidement, les principales conclusions de l'évaluation se résument ainsi. Premièrement, l'offre culturelle est géographiquement équilibrée sur le territoire du Haut-Rhin. Deuxième constatation : le Haut-Rhin possède aujourd'hui une offre culturelle dense, de bonne qualité et largement appréciée du grand public, puisque 83 % des personnes sondées s'estiment plutôt et très satisfaites de l'offre culturelle du Haut-Rhin. Troisième constatation : l'offre culturelle est globalement variée pour répondre aux différentes attentes de la population ; 60 % du grand public s'estime en effet tout à fait satisfait de la diversité de l'offre proposée. Quatrième constat : plus le

revenu du ménage est élevé, plus la consommation d'activités culturelles est importante. Le principal frein à l'accès pour tous les types de publics est culturel, puisque le manque d'intérêt et le manque de temps sont désignés comme les principales raisons d'une non-participation. Cinquième constat : le contexte culturel est très fortement marqué par l'existence de partenariats, et le travail en réseau est une priorité pour la majorité des acteurs culturels. Sixième constat : le contenu de la politique culturelle actuelle du Département est considéré [comme] plutôt satisfaisant par tous les acteurs culturels, et l'accès à la culture pour tous est une priorité de la politique culturelle, qui leur semble cohérente. Toutefois, et il faudra y remédier, il existe un manque de visibilité de notre action départementale dans le domaine culturel, particulièrement au sein de la population. Septième constat : les acteurs culturels bénéficiaires de subventions du Département sont plutôt satisfaits des démarches administratives des aides. Constat suivant : le bénévolat est une composante inhérente à la culture, au point que certains acteurs – je dirais, on s'en doutait, l'étude nous le redit – ne pourraient pas exister sans bénévoles. Enfin, au sein même du Conseil départemental, la culture doit encore devenir l'objet d'un pilotage plus transversal, notamment avec le social, mais également avec le secteur de l'éducation.

Nous appuyant sur les résultats de cette évaluation, notre Assemblée départementale va pouvoir s'attacher, dès la fin de cette année, à définir ses priorités en matière culturelle, priorités qui pourront trouver leur déclinaison opérationnelle dans notre budget 2017, tout en tenant compte bien évidemment des contraintes particulièrement fortes qui pèsent sur nos finances départementales.

Je voudrais, pour terminer, remercier très chaleureusement la mission contrôle de gestion et d'évaluation, avec à sa tête Thierry CUENOT, et les services culture et patrimoine qui ont réalisé cette évaluation qui va nous permettre maintenant de mettre en place la politique culturelle des années à venir. Merci pour votre attention.

Applaudissements.

M. le Président

Yves HEMEDINGER.

Yves HEMEDINGER

M. le Président, mes chers collègues, je crois que c'était effectivement une très bonne idée de mener cette évaluation de la politique culturelle du Département. Le rapport est très intéressant, parce qu'on y voit les points forts. On y voit quelques points faibles, mais surtout des points forts qui montrent effectivement que la culture en Alsace, et plus particulièrement ici, en l'occurrence dans le département, se vit très bien et est très utile aussi. Je crois qu'il faut évidemment rendre hommage aux nombreuses associations culturelles du département, mais également aux très nombreux bénévoles qui les font fonctionner, parce que ce bénévolat, c'est quelque chose de totalement indispensable, impayable aussi, s'il fallait l'évaluer sur le plan budgétaire. Heureusement que nous avons cette armée de bénévoles qui font fonctionner nos associations.

Cela a été dit, effectivement, la culture joue un rôle social fondamental. Elle joue un rôle également très important sur le plan économique, parce que l'attractivité de notre territoire est également liée à la politique culturelle que nous pouvons avoir ici. Vous le savez aussi, les associations en général et les associations culturelles en particulier sont également très inquiètes. Quand elles entendent parler de difficultés financières des collectivités, évidemment, elles font le lien avec les subventions

qu'elles espèrent continuer à toucher dans les mêmes proportions. Cette évaluation a aussi ému certaines associations qui se sont dit : « A quelle sauce va-t-on être mangé à l'issue de cette évaluation ? ». Il y a également des incertitudes. Il y a quelques craintes. Je crois qu'évidemment, dans un contexte budgétaire qui a été rappelé et que nous rappelons très régulièrement, si on devait mettre en péril un certain nombre d'associations par des diminutions trop importantes et pas judicieuses des subventions, cela finirait par nous coûter beaucoup plus cher et on porterait atteinte à cet équilibre, qui est d'ailleurs tout à fait souligné dans le rapport. Évidemment, en tant que conseiller départemental colmarien, je serai particulièrement vigilant. Un certain nombre d'objectifs ont été tracés dans le rapport. Vous parliez tout à l'heure d'équilibre. Vous parliez également de renforcer le lien. J'y serai particulièrement sensible et vigilant.

Il y a juste un point qui a été souligné également dans le rapport : à un moment donné, on dit que la consommation de la culture est liée au revenu. Plus le revenu est élevé, plus la consommation culturelle est forte. Je crois que cela doit nous faire réfléchir. La culture pour tous doit être un objectif. Il y a certainement moyen d'améliorer la diffusion culturelle dans le grand public et pour un public plus large. Cela doit, selon moi, également être un objectif de la politique départementale que nous devons mener dans les prochaines années.

M. le Président

Fatima JENN.

Fatima JENN

C'est à peu près les dernières phrases d'Yves. Brigitte, tu as parlé de la culture, qui sert à renforcer les liens, et puis surtout l'accès à la culture à de nombreuses personnes. Quand on sait maintenant qu'avec la nouvelle réforme de la politique de la Ville, le droit commun dont nous sommes bien sûr des acteurs au niveau départemental... Est-ce que tu as donné un sens vers cet accès à la culture, tout particulièrement dans nos quartiers difficiles ?

M. le Président

Raphaël SCHELLENGERGER.

Raphaël SCHELLENGERGER

Juste relever deux choses, peut-être complémentaires à ce qui vient d'être dit. Le rapport, à mon sens... Il y a une chose importante aussi pour nous, collectivité départementale, qui est soulevée. C'est qu'on a une offre équilibrée sur le territoire. Ce n'est pas inintéressant. Malgré deux pôles d'attractivité ou de cristallisation d'une activité culturelle peut-être plus dense. On a une offre équilibrée sur le territoire, et je trouve que c'est un bilan particulièrement intéressant.

Je crois que, là, on a la présentation du bilan d'une étude de ce qu'a été la politique culturelle depuis ces dix dernières années. Ce n'est peut-être pas encore l'objet de la définition des politiques culturelles à mener. Il faut faire la part des choses aussi. C'est bien l'évaluation de la politique publique en matière de culture qui a été menée jusque-là.

M. le Président

Brigitte KLINKERT.

Brigitte KLINKERT

Juste deux, trois mots en réaction à ce que j'ai pu entendre. Le premier, c'est que l'accès de la culture à tous a toujours, en tout cas sous les derniers mandats, été la priorité du Conseil départemental, la priorité numéro 1, et elle le restera. Ce sera défini, bien sûr, avec les collègues, avec en priorité très certainement les jeunes puisque la culture, je le disais, pour moi, est vraiment vitale, et il est important que les jeunes aient accès à la culture le plus tôt possible, envers les publics dits « empêchés », Fatima JENN. En effet, on se rend compte que la culture entre plus difficilement dans les publics des quartiers difficiles. Je l'ai dit dans le rapport d'évaluation : il faut travailler beaucoup plus de manière horizontale avec les services sociaux, pour que la culture aille dans les quartiers difficiles. Et puis, bien sûr, aussi, non seulement le travail d'évaluation s'est fait avec les acteurs culturels à qui nous allons rendre compte de ce travail, mais bien évidemment, et en accord avec l'Assemblée départementale, la définition de notre nouvelle politique culturelle se fera aussi en concertation avec les acteurs culturels du département.

M. le Président

Des questions ? Des observations ? En tout cas, Brigitte, merci beaucoup pour ce magnifique travail. Merci aussi aux services qui travaillent dans ce domaine. Raphaël SCHELLENGERGER.

Raphaël SCHELLENGERGER COMMUNICATION SYNTHÈSE DU RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE CULTURELLE DU DÉPARTEMENT

Le Conseil départemental donne acte au Président de la communication relative aux résultats de l'évaluation de la politique culturelle du Département, pour la période 2003 – 2013.

M. le Président

Acte est pris. Pierre VOGT, pour la Commission Éducation Jeunesse.

Pierre VOGT

Merci, M. le Président. Deux rapports, deux rapports importants puisqu'ils concernent le vote du budget de fonctionnement et d'équipement de nos collèges, publics et privés, pour 2016. Ce rapport est très complet, donc je ne vais pas vous le lire entièrement. Simplement, je fais une petite synthèse.

Avant toute chose, j'aimerais faire deux remarques avant de vous lire les délibérations. La première, cela tombe sous le sens, mais c'est bon de le redire pour nos collègues. Nous rentrons dans un premier acte budgétaire qui va impacter le budget général pour 2016. Ceci n'est pas courant. Nous le faisons avant le Débat d'Orientations Budgétaires, puisque ces dotations doivent être notifiées réglementairement avant le 1^{er} novembre de l'année en cours.

Deuxième remarque, par ce vote de budget, nous nous engageons pleinement dans une politique de réduction de dépenses de fonctionnement voulue par le Président et l'ensemble de notre assemblée. Cela se traduit par une économie de 530 000 €. Le budget s'élève, pour les collèges publics, les 57 collèges publics, à 10 207 264 €, et à 4 603 548 € pour les collèges privés, ce qui fait un total de 14 810 812 €. Cette baisse, je l'ai dit, 530 000 €, cela fait un peu plus que 3,5 %. Quelques explications sur cette baisse.

D'une part, elle concerne en premier lieu la viabilisation pour 350 000 €, due d'abord à la douceur du climat – donc, on a un peu de chance – et du prix des fluides qui est stable, voire qui baisse en moyenne durant les cinq dernières années. Il y a aussi une économie qui se fait au niveau du rattrapage du budget 2014. Vous le savez, quand il y a un déficit au niveau des viabilisations, au niveau des collèges, nous rattrapons donc l'année d'après. Troisième chose importante à dire : dorénavant, nous ne prendrons en compte que 50 % de ces budgets, au lieu de 80 % de ces budgets. Donc, nous essayons aussi par là de responsabiliser l'ensemble des collèges, et ceci est très important dans cette période-là. Il y a d'autres possibilités de réduction du budget dans l'avenir. D'une part, il y a déjà une commande globale qui se fait pour l'ensemble, pour la très grande majorité de nos collèges, la commande de gaz, qui va impacter le budget pleinement l'année prochaine. Ensuite, il y a aussi un futur groupement au niveau de l'électricité, qui va se créer. Donc, là aussi, il y aura des économies d'énergie. Cela, c'est pour la viabilisation.

Deuxième point. Une source de baisse. Elle est minime, puisque nos dotations tiennent compte de l'effectif de nos collèges. Pour les collèges publics, il y a une baisse de 272 élèves. Pour le privé, il y a une augmentation de 68 [élèves]. Ce n'est pas très important, mais il y a une petite baisse à ce niveau-là.

Troisième baisse, pour terminer. La troisième source de baisse concerne la surface développée hors œuvre telle qu'elle ressortait des PV du transfert de l'État. C'est-à-dire que [dans] nos collèges, il y a des surfaces bâties, il y a des surfaces non bâties. Par exemple, au niveau des surfaces non bâties, on a constaté que ce n'était pas très juste ce qui se faisait auparavant, parce qu'il n'y a jamais eu de contrôle. Donc il y a une baisse globale de 62 883 m² au niveau du bâti, ce qui est important, et une augmentation des surfaces du non bâti de 28 456 m². Donc, je le cite parce que cela nous fait, c'est une baisse de 155 000 € tout de même. Donc, c'est important. Ce qui fait, à peu de choses près, ce qui correspond aux 530 000 €. Voilà.

S'il n'y a pas de question, je peux passer tout de suite à la délibération. Est-ce qu'il y a des questions ? Je n'entre pas tout à fait dans les détails.

M. le Président

C'est Monique MARTIN qui va la lire. C'est le rapporteur qui lit la délibération. Monique.

Est-ce qu'il y a des questions avant la lecture de la délibération ? On vous a posé sur table, je crois, en principe, les dotations pour les collèges de vos cantons. J'invite donc Monique à lire successivement les deux délibérations.

Monique MARTIN

FONCTIONNEMENT DES COLLEGES PRIVES EN 2016

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, décide

l'inscription d'un crédit de 4 597 932 € au BP 2016 (programme E 653, chapitre 65, fonction 221, nature 65512, code programme 26062) pour le fonctionnement général des collèges privés, et la répartition des dotations entre les établissements selon les modalités prévues dans le rapport et conformément au tableau récapitulatif figurant en annexe IV,

l'attribution d'une subvention de 468 € à chaque foyer socio-éducatif de ces collèges privés, pour un montant global de 5 616 € à inscrire au BP 2016 (programme E 755, chapitre 65, fonction 221, nature 6574, code programme 26273),

de donner délégation, à la Commission Permanente, pour le suivi du dossier en 2016.

M. le Président

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adopté.

Monique MARTIN

FONCTIONNEMENT DES COLLEGES PUBLICS EN 2016

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, décide

d'inscrire un crédit total de 10 180 588 €, au BP 2016 (programme E 653, chapitre 65, fonction 221, nature 65511, code programme 26061), pour le fonctionnement des collèges publics, et de répartir les dotations entre les établissements selon les modalités prévues dans le rapport et conformément au tableau récapitulatif figurant en annexe VI ;

d'attribuer une subvention de 468 € à chaque foyer socio-éducatif des collèges publics pour un montant global de 26 676 €, à inscrire au BP 2016 (programme E 755, chapitre 65, fonction 221, nature 6574, code programme 26273) ;

de reconduire l'action «Visite des lieux de mémoire d'Alsace» dans les conditions prévues au rapport ;

d'adopter les orientations départementales pour la gestion des collèges, telles qu'elles sont exposées en annexe VII ;

d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer :

- les documents de prise en charge complémentaire correspondant aux créations ou aux renouvellements d'emplois aidés pour des fonctions TOS,
- les conventions relatives à l'utilisation d'installations sportives, l'utilisation de locaux au profit d'un lycée, l'utilisation de locaux en dehors des heures de classe et les conventions d'occupation précaire de logements,

de donner délégation à la Commission Permanente pour le suivi des questions relatives au fonctionnement et à l'équipement des collèges publics en 2016.

M. le Président

Pierre, tu voulais reprendre la parole ?

Pierre VOGT

Oui, pour remercier l'ensemble des services... (*Hors micro.*)

M. le Président

Merci à Pierre VOGT aussi. La délibération ne rencontre ni opposition, ni abstention. Elle est adoptée. On poursuit avec la dixième Commission. Et je donne la parole à Fatima JENN.

Fatima JENN

Il s'agit donc du renouvellement du partenariat pour les années 2015-2017 concernant le FSL. Pour rappel, plus que jamais, le logement est au cœur des préoccupations du Conseil départemental. Il s'agit de répondre aux besoins fondamentaux de nos concitoyens et en particulier des publics défavorisés. Le logement est la condition première pour accéder à une vie autonome, et l'accès au FSL pour ces citoyens en grande difficulté constitue un soutien tangible. Il aide notamment les locataires à régler leurs factures d'eau, d'électricité, de gaz. Le but est aussi de briser parallèlement le cercle infernal de l'endettement. Le FSL relève du plan départemental d'actions pour le logement des personnes défavorisées, qui va inclure prochainement le volet hébergement en devenant le plan départemental d'actions pour le logement des personnes défavorisées, le plan pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées. Le fonds de solidarité pour le logement est un dispositif obligatoire entièrement géré par le Département. Il est financé par la contribution volontaire de différents acteurs que peuvent être la CAF, les bailleurs, les fournisseurs d'énergie, les fournisseurs de l'eau, les communes et de soutiens non négligeables du Département au travers d'une contribution, en 2015, qui s'élève à 1 650 000 € sur une consommation en 2014 totale de 3,4 M€ avec les autres contributions. Il dispense des aides aux familles éprouvant des difficultés particulières en raison notamment de l'inadaptation de leurs ressources ou de leurs conditions d'existence pour accéder à un logement décent et indépendant ou s'y maintenir et pour y disposer de la fourniture d'eau, d'énergie, conformément à son règlement intérieur.

M. le Président

Merci Fatima. Patricia FUCHS, pour la lecture de la délibération. Simplement les conclusions.

Patricia FUCHS

FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT (F.S.L.) VOLET ENERGIE
RENOUVELLEMENT DU PARTENARIAT POUR LES ANNEES 2015-2017 AVEC EDF,
CALEO, EBM, GDF SUEZ, HUNELEC, UEM, VIALIS, FOURNISSEURS D'ENERGIE DANS
LE HAUT-RHINLe Conseil départemental, après en avoir délibéré,

- ❖ approuve la convention de partenariat 2015/2017 ci-jointe, et autorise le Président du Conseil départemental à signer, sur la base de ce modèle, une convention avec les

fournisseurs d'énergie suivants : EDF, CALEO à Guebwiller, EBM à Saint-louis, GDF SUEZ, HUNELEC à Huningue, UEM à Neuf-Brisach et VIALIS à Colmar,

- ❖ précise que ces conventions visent à apporter des solutions aux personnes ou aux familles qui rencontrent des difficultés en raison de leur situation sociale ou professionnelle, pour payer leurs factures d'énergie. Elles fixent le montant des participations volontaires des fournisseurs d'énergie à ce dispositif,
- ❖ indique que ces abondements sont versés directement par les fournisseurs d'énergie sous forme de participations directes ou d'aides préventives propres au volet d'aide aux impayés d'énergie du FSL » sur le compte spécifique du FSL géré par la CAF pour un montant égal à 30% des dépenses engagées au bénéfice de leurs clients en N-1.

M. le Président

Pas d'opposition, pas d'abstention. On poursuit avec le rapport de la Commission des relations internationales avec Daniel ADRIAN, pour cette onzième Commission. Je pense qu'on peut être synthétique. Il s'agit d'une convention. Il faut que je te donne la parole.

Daniel ADRIAN

Merci, M. le Président. Chers collègues, très rapidement, je vais être très synthétique. Cette convention concerne notre système d'information géographique du Rhin Supérieur. Je n'ai pas prévu de slides, comme l'a fait tout à l'heure Lara avec de belles photos. Mais j'ai sorti les cartes et je vous les fais circuler, comme cela tout un chacun peut savoir ce que c'est que le Rhin Supérieur. J'en ai une pour la presse encore derrière moi. Il est important quand même de savoir de quoi on parle, et voilà.

M. le Président

Une seule pour la presse ? Ce n'est pas bien. Il y a au moins trois ou quatre représentants de différents organismes.

Daniel ADRIAN

On essaiera de faire au mieux. Néanmoins, je vous suggère quand même – on en a parlé tout à l'heure avec Mme FUCHS – de vous faire parvenir par voie électronique bien sûr des cartes, pour que vous sachiez ce qui se fait, puisque ces cartes se font ici, dans la maison, puisque ce sont nos collaborateurs qui ont élaboré et travaillé à cette carte, à ces cartes que nous mettons à disposition de nos différents partenaires. Voilà, M. le Président, ce que je voulais dire par rapport à tout cela. Et aussi dire que la Commission et les services, bien sûr, œuvrent, même s'il n'y a qu'un petit rapport, au quotidien aux différentes actions transfrontalières où nous devons être présents. Je me permets même de dire, entre parenthèses, que nous avons intérêt à être présents. Hier encore, ici, à Colmar, se tenait la Commission Agriculture et Environnement. Croyez-moi, nous avons intérêt à discuter avec nos voisins, non seulement pour partager, mais pour nous mettre d'accord sur un tas de choses. Voilà, merci, M. le Président.

M. le Président

Merci Daniel. Pascale SCHMIDIGER pour la lecture de la délibération.

Pascale SCHMIDIGER SIGNATURE DES CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION GRACIEUSE DES DONNEES DU SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE DE LA CONFERENCE DU RHIN SUPERIEUR

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve les quatre conventions types de mise à disposition gracieuse des données du Système d'Information Géographique de la Conférence du Rhin Supérieur, jointes à la présente délibération, et autorise le Président à signer, avec chacun des membres, membres connexes et partenaires de la Conférence du Rhin Supérieur qui en feraient la demande expresse, une convention établie sur la base de l'une ou l'autre de ces conventions types.

M. le Président

Merci. Pas d'opposition, pas d'abstention. Adopté. On termine avec la douzième Commission, Administration générale et Ressources humaines. Pierre BIHL.

Pierre BIHL

Merci, Président. La douzième Commission présente cet après-midi cinq rapports. Les quatre premiers ne nécessitent pas, à mon sens, de commentaire particulier. En ce qui concerne le dernier rapport, qui porte sur les ressources humaines, il y va de la création et de la suppression de postes pour ajuster notre plan des effectifs. Dans le cadre également de la mise en place de la nouvelle organisation générale de notre administration départementale... À ce propos, on vous a remis ce matin le nouvel organigramme de notre administration. Dans ce même rapport, on désignera les représentants de notre collectivité au conseil d'administration du centre de gestion du Haut-Rhin. Je laisse la parole à Fabienne ORLANDI qui nous présente l'ensemble des délibérations.

Fabienne ORLANDI

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 26 JUIN 2015

–

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré approuve le procès-verbal de la séance plénière du vendredi 26 juin 2015 joint en annexe à la présente délibération.M. le Président

Pas d'opposition, pas d'abstention, adopté. On poursuit.

Fabienne ORLANDI

COMMUNICATION DELEGATION DU PRESIDENT EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS ET D'ACCORDS-CADRES INFORMATION DE L'ASSEMBLEE

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré donne acte au Président de la communication relative à l'exercice de la délégation accordée par l'Assemblée départementale au Président du Conseil départemental pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour la période du 1er janvier 2015 au 30 juin 2015.

M. le Président

Pas d'opposition, pas d'abstention. Adopté.

Fabienne ORLANDI

MODIFICATION DE LA COMPOSITION D'UNE COMMISSION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré approuve la désignation de Madame Martine DIETRICH en qualité de membre de la 5^{ème} commission « patrimoine immobilier, actions et territoires ».

M. le Président

Pas d'opposition, pas d'abstention. Adopté.

Fabienne ORLANDI

DELEGATIONS COMPLEMENTAIRES AU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré

- approuve la liste des délégations complémentaires de compétences accordées au Président du Conseil départemental, pour la durée de son mandat, en matière de régies comptables et de demandes de subventions, telles qu'elles figurent en annexe,
- approuve les modalités minimales selon lesquelles le Président du Conseil départemental rendra compte de l'exercice de ces deux délégations, telles qu'exposées en annexe.

M. le Président

Pas d'opposition, pas d'abstention. Adopté.

Fabienne ORLANDI

LES RESSOURCES HUMAINES

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré

- approuve la création et la suppression des emplois listés à l'annexe I et I bis, ci-jointes, le tableau des emplois de la collectivité étant modifié en conséquence.
Ces créations et suppressions d'emplois prendront effet le 1^{er} novembre 2015, à l'exception de la suppression de l'emploi de Directeur Général Adjoint qui interviendra à compter du 1^{er} décembre 2015.
- autorise, en cas d'échec de la procédure de recrutement statutaire, le recrutement d'un agent non titulaire, sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, au vu des besoins du service, pour l'emploi mentionné dans l'annexe II, ci-jointe. ;
- désigne en tant que représentants du Conseil Départemental au sein du conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, dans le collège des collectivités non affiliées :
 - Monsieur Pierre BIHL, Vice-Président, titulaire
 - Monsieur Pierre VOGT, conseiller départemental, suppléant
 - Madame Fabienne ORLANDI, conseillère départementale, titulaire
 - Madame Martine DIETRICH, conseillère départementale, suppléante.

Les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ces différentes mesures sont inscrits au budget.

M. le Président

Pas d'opposition, pas d'abstention. Adopté. Sur ce paragraphe sur la gestion du personnel, j'ai le plaisir de vous annoncer que, sur proposition du Directeur Général des Services, j'ai nommé Mme Stéphanie TACHON Directeur Général Adjoint. Si elle veut bien se lever. On la félicite.

Applaudissements.

Et on lui souhaite bon vent. Enfin, du vent, il y en aura. Il ne faut simplement pas que le bateau se retourne. M. le Premier Vice-président.

Rémy WITH

À ce sujet, M. le Président, nous avons reçu, distribué ce matin, l'ensemble de l'organigramme. Je trouve que c'est clair, c'est explicite, c'est bien fait, puisqu'on reprend à chaque page... on consacre une page à chaque direction, pour que les choses soient précises. Par contre, vous avez bien fait de rappeler que Mme TACHON est nommée DGA, Directeur Général Adjoint. Mais il serait peut-être bon de préciser, sur les cinq grandes directions, lesquelles ont l'appellation DGA, parce que je crois savoir que ce n'est pas toutes les cinq. Comme cela, au moins, les choses sont aussi claires, à la fois

pour les élus mais aussi vis-à-vis, en interne, de nos agents, et puis du public qui a à connaître aussi l'organigramme.

M. le Président

M. le Directeur Général.

M. le Directeur Général des Services (Philippe JAMET)

M. le Président. L'organigramme que vous avez sous les yeux et qui a été donc soumis au Comité Technique Paritaire propose la création d'un poste de Directeur Général Adjoint, qui a pour vocation d'être l'adjoint direct du Directeur Général des Services, qui a une première mission, celle d'exercer la suppléance en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur Général. Ensuite, [il s'agit] de prendre la direction d'un grand pôle Ressources qui comprend les finances, l'immobilier, la logistique, les systèmes d'information, le service juridique et la documentation. La troisième mission que je confierai à Mme TACHON, ce sera celle de suivre les contrats d'objectifs et de moyens avec les grandes directions opérationnelles. Voilà le lien qui se fera, puisqu'il importe que cette administration puisse se projeter dans la redéfinition du périmètre des compétences de notre collectivité, et puisse également réfléchir aux moyens qui lui sont nécessaires, aux qualifications qui lui sont nécessaires. Je pense au sujet que Mme KLINKERT a évoqué tout à l'heure : la culture. La culture, une belle offre culturelle, et en même temps une offre qui mérite d'être gérée un peu différemment, avec la formulation d'une véritable commande publique. Donc, il faut une administration qui soit en mesure, non simplement d'administrer, gérer, mais qui soit en mesure d'animer, de coordonner, de piloter également, d'évaluer. C'est un format un peu différent dans la période qui s'ouvre. Et également, pour compléter le propos sur cet organigramme, la volonté – celle que, Mme TACHON et moi, nous nous attacherons à réaliser au quotidien – de faire en sorte que cette administration, qui est riche de beaucoup d'expertises et de talents, sorte d'un fonctionnement en silos, de sorte à pouvoir faire jouer toute cette transversalité, et à faire en sorte que, lorsque l'on a un sujet, on puisse mobiliser toutes les ressources de la maison autour, enrichir la vision et être plus efficace. Voilà.

M. le Président

Les explications sont données. La cinquième Commission, qui devait démarrer à 14h30 va démarrer à 14h00. Donc, il faudra déjeuner rapidement. Si vous n'avez plus de question, d'observation... Si, Alain.

Alain GRAPPE

Merci. Je voulais juste signaler, puisque nous avons décidé en troisième Commission, début octobre, de faire un petit tour des grands projets routiers du département, que cela a lieu le 26 octobre, le lundi 26, entre 8h00 et midi. Je ne sais pas si tout le monde est inscrit, mais je vous demande de le faire assez rapidement pour qu'on puisse organiser cela. C'est la direction des routes qui organise. Vous aurez un petit dossier pour chaque projet, qui détaillera un peu chaque projet. Comme cela, on pourra débattre sur ces futurs travaux. Merci de vous inscrire et de nous dire si vous serez présents.

M. le Président

Merci Alain. D'autres demandes de prise de parole ? Ce n'est pas le cas. La séance est levée. Bon appétit.

La séance est levée.